



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Trois, le trois avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents :	25	Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents :	4	date du 28 mars 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	27	<u>Présents</u> : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention :		Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Keskin, Laville,
Contre :	1	Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
		<u>Excusés</u> : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Griffé),
		M. Vallon (pouvoir à M. Noël)
		<u>Absent</u> : M. Boukal
		<u>Secrétaire</u> : Mme Faure-Pinault

**Objet : Financement des opérations inscrites au PPA**

Le Contrat de Plan État-Région 2022-2027 prévoit un volet territorial Ardèche dans lequel est fléché un montant de 6 millions d'euros pour la reconstruction de la ville suite au séisme du 11 novembre 2019. Ces financements doivent être affectés en priorité aux opérations listées dans le Projet Partenarial d'Aménagement et identifiées à l'issue de l'étude urbaine ensemblière réalisée en 2021.

Par ailleurs, la Commune a obtenu des financements complémentaires à hauteur de 2,5 millions d'euros de la part de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage, financements inscrits dans l'avenant N°1 de la convention PPA.

Il convient au fil de l'avancement des opérations de déposer les dossiers de subventions auprès de l'État, du Département de l'Ardèche et de la Région AURA.

Une opération est d'ores et déjà concernée à savoir la réparation/rénovation de l'Hôtel de ville avec le plan de financements ci-dessous :

➤ **Hôtel de ville :**

- Coût prévisionnel : 2 600 000 €
- État DETR : 417 500 €
- État CPER : 1 100 000 €
- État Fonds vert : 100 000 €
- Département de l'Ardèche : 200 000 €
- Région AURA : 100 000 €
- Autofinancement : 682 500 € (dont 400 000 € indemnités assurance)

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement pour l'Hôtel de ville, opération inscrite dans le Projet Partenarial d'Aménagement.

**DÉCIDE** de solliciter les soutiens de l'État, du Département de l'Ardèche et de la Région AURA selon le plan de financement indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Virginie FAURE-PINAULT**